

## Règlement intérieur Salle de réunion des Noues Allée des Noues

### 1/ DESIGNATION DES LIEUX ET DU MATERIEL

- Capacité** : 42 personnes debout – 36 personnes assises
- Mobilier** :
  - Tables : 6 (dimension : 1,20 m x 0,70 m) - Chaises : 36
  - Chariots : 3 pour les chaises
  - 1 réfrigérateur
- Matériel d'entretien et poubelles** :
  - sacs jaunes
  - sacs noirs
  - éponges
  - 3 balais et 1 pelle
  - 1 ensemble à serpillier
  - 1 poubelle de 80 l et 1 poubelle fixe

### 2/ SECURITE

- En cas de gros problèmes, vous pouvez appeler le n° suivant :  
06.21.49.06.89 (portable des Elus)
- Plan d'évacuation : ci-joint
- 1 défibrillateur
- Alarme incendie - 2 Boîtiers incendie
- 1 extincteur

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance de la localisation des issues de secours et de leur bon fonctionnement. Les issues de secours ainsi que le matériel de sécurité devront rester dégagés (ni encombrés, ni condamnés) et libres d'accès pendant toute la manifestation.

### 3/ CHAUFFAGE – ELECTRICITE

- Puissance électrique : 20 ampères
- Mise en route chauffage : voir notice près des radiateurs gaz
- Si le compteur disjoncte : appeler le n° de portable des Elus
- Ne pas brancher de matériel en surnombre



**Accès interdit aux armoires électriques**

### 4/ CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE

- La salle n'est pas un local à sommeil et ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.
- Gestion des portes :
  - ⇒ Accès par badge (notice utilisation ci-jointe)
  - ⇒ Après la manifestation, vérifier tous les accès
- Horaires d'utilisation :
  - ⇒ **Fermeture impérative de la salle à 22 h 00**
  - ⇒ Fermeture impérative du débit de boissons et de toutes manifestations à 2 h 00 du matin

**Pas d'utilisation de sono**

**Nettoyage :**

⇒ Le nettoyage de la salle et des abords doit se faire à la fin de la manifestation, pour permettre une nouvelle location de la salle le matin

L'emprunteur s'engage à restituer les locaux après les avoir nettoyés et à signaler toutes dégradations en mairie.

⇒ **Forfait de nettoyage**

(Lorsque la salle ne sera pas rendue dans l'état de propreté initial – Délibération du Conseil Municipal du 20 Novembre 2014)

⇒ Particuliers : 3 fois la location de la salle

⇒ Associations : Institution du forfait suivant :

- Salle de réunion des Noues : 100 €

⇒ **Toutes les poubelles** (salle et sanitaires), sont triées, vidées et déposées à l'extérieur de la salle dans les conteneurs. Les verres sont à déposer dans le conteneur situé à proximité de la salle Paul Bourgeois

⇒ **Avant de plier les tables, les nettoyer dessus et dessous** (Attention à la manutention de ces tables)

**Rangement :**

Après chaque utilisation les chaises doivent être remises sur les chariots prévus à cet effet.

**Dégradations :** Elles seront facturées au coût réel des réparations

**Affichage :**

⇒ Aucun affichage sur les murs

**Défense formelle de fumer**

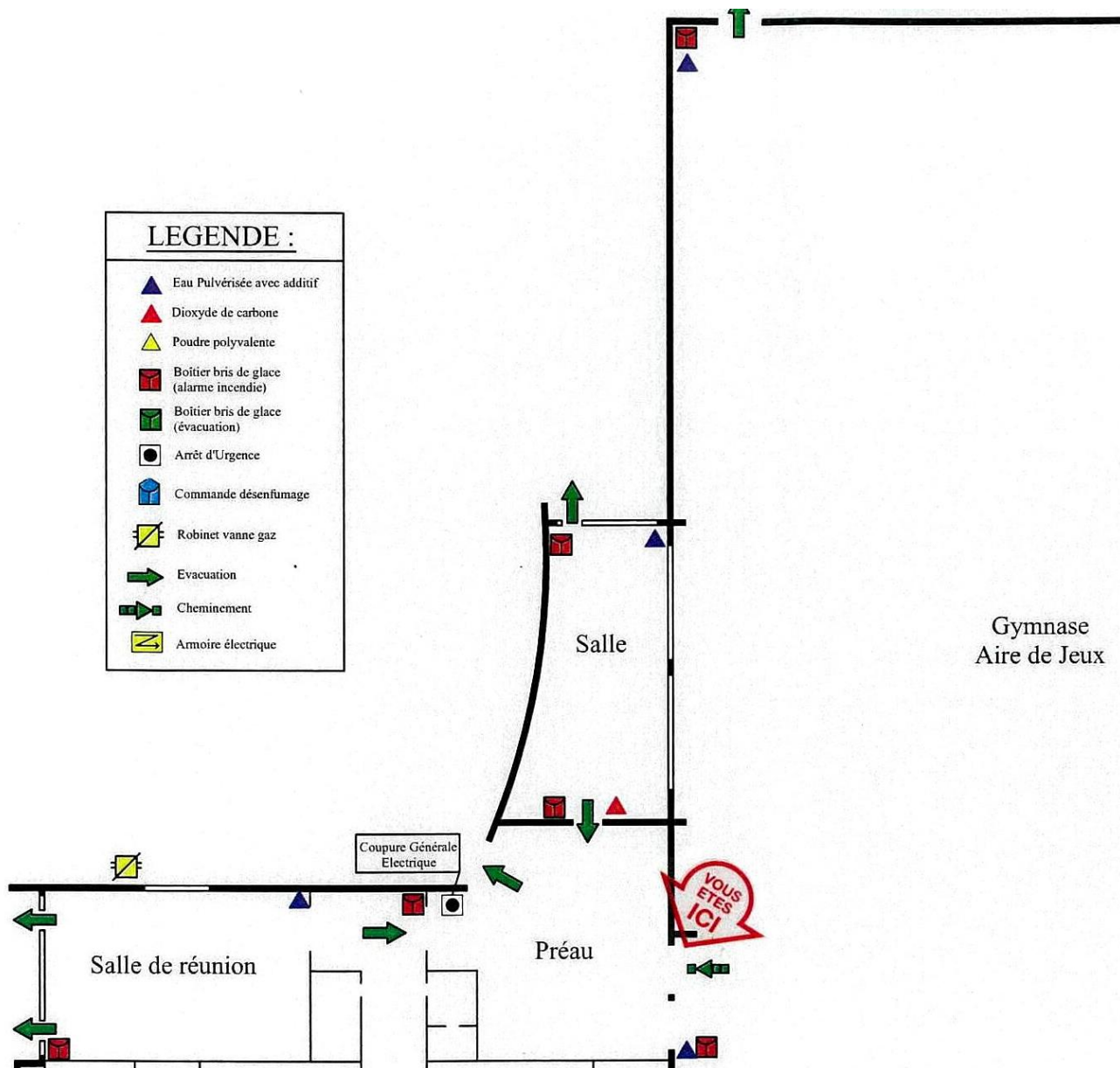
La salle étant située dans une zone habitée, afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à ce que les utilisateurs quittent la salle le plus silencieusement possible.

## 5/ ASSURANCE

→ L'emprunteur de la salle doit s'assurer qu'il est couvert civilement notamment pour la mise à disposition de locaux

→ La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation

# Plan d'évacuation Salle de réunion des Noues

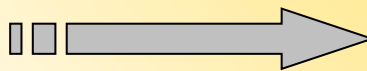


## SALLE DE SPORTS DES NOUES

### CONTROLE D'ACCES



Les clés sont supprimées et remplacées par des badges



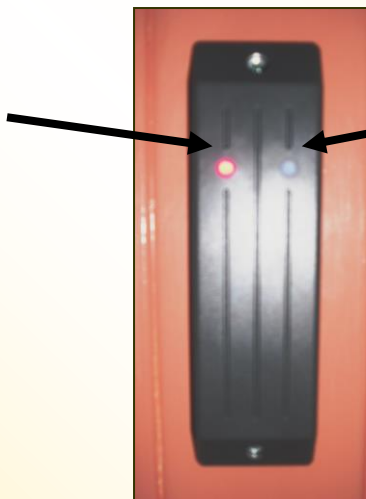
Le site est divisé en 3 zones :

- ⇒ Zone 1 – Salle de sports + ancien vestiaire
- ⇒ Zone 2 – Vestiaire foot + WC (pour accès au bar du foot désactiver impérativement cette zone)
- ⇒ Zone 3 – Salle de réunion + WC



L'accès de chaque zone se fait par le passage du badge devant le lecteur.

**Rouge :**  
**Porte verrouillée**



**Bleu :**  
**Porte ouverte**



Le passage du badge ouvre la porte et désactive l'alarme.



Pour la fermeture des portes :

- Passage du badge devant le lecteur, **après s'être assuré que toutes les portes sont fermées** ; dans le cas contraire, le verrouillage ne se réalise pas et pour la zone 1 uniquement un voyant rouge reste allumé au-dessus de la porte.